

Direction des affaires juridiques et de la commande publique
Assurances

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

Ville de Givors

DÉCISION MUNICIPALE

N°DM2025_006

**OBJET : PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA COMMUNE ET LA MACIF-
INDEMNISATION INCIDENT ROTOFIL DU 26 JUIN 2024 (MME BEDDA)**

Le maire de Givors,

Vu l'article 2044 du Code civil qui dispose que la transaction est un contrat écrit permettant de terminer une contestation née ou de prévenir une contestation à naître ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu la délibération n°1 du conseil municipal en date du 12 janvier 2022 donnant délégation de pouvoirs à Monsieur le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat et ce notamment pour transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;

Considérant que le 26 juin 2024, lors de la tonte par des agents du service voirie, un caillou a été projeté et a endommagé la vitre latérale de la voiture de Madame Kheira BEDDA ;

Considérant que Madame Kheira BEDDA a fait intervenir son assurance et que les réparations ont été prises en charge par la MACIF ;

Considérant qu'au vu de ces éléments, la responsabilité de la commune est entièrement engagée ;

Considérant que le montant de la réparation payé par la MACIF s'élève à 293,73 € TTC ;

Considérant que le montant de la franchise de l'assurance responsabilité civile de la commune est de 1 000 € ;

DÉCIDE

Article 1 : De conclure un protocole transactionnel entre la commune et la MACIF.

Article 2 : De signer le protocole transactionnel correspondant et plus globalement faire le nécessaire quant à sa mise en œuvre.

Article 3 : Monsieur le directeur général des services et le trésorier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article dernier : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le jeudi 30 janvier 2025,
Mohamed BOUDJELLABA,
Le maire

Envoyé en Préfecture le :
Affiché ou notifié le :



Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 069-216900910-20250130-DM2025_006-AU



GESTION SINISTRE

CS 50000

79079 NIORT CEDEX 9

www.macif.fr

relationgestion@macif.fr

Nous contacter :
Tél : 05 49 09 41 25

Nos références :
Numéro d'évènement : 242326966 /
Y09603 / Y27516

HOTEL DE VILLE DE GICORS
PLACE CAMILLE VALLIN
69700 GIVORS

Niort, le 28 août 2024

Mesdames, Messieurs,


A la suite de l'évènement survenu le 26 juin 2024, le véhicule de notre sociétaire Mme Kheira BEDDA a été endommagé (bris de vitre par un proposé avec son rotofil).

Votre responsabilité étant engagée selon le droit administratif, nous vous présentons notre réclamation selon les pièces jointes à cette lettre.

Montant des dommages	293,73 €
TOTAL	<hr/> 293,73 €

Nous restons dans l'attente d'un chèque bancaire libellé à l'ordre de MACIF Assurances ou un virement.



 RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
Titulaire			
MACIF IARD SINISTRES			
Domiciliation			
Société Générale			
NIORT (01520)			
38 Rue Ricard			
79000 NIORT			
Références Bancaires			
Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé RIB
30003	01520	00067113913	38
IBAN : FR76 30003 01520 00067113913 38			
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP			

Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, nos sincères salutations.

Votre correspondant
FREDERIC SEMCZYSZYN



PJ : Document provenant du sociétaire
Document autre que sociétaire

Ville de Givors

Date de l'accident : 26/06/2025

Dégâts matériels à des véhicules autres que A et B : non oui

objets autres que des véhicules : non oui

Lieu : Rue Marcel Cachin

Blessé(s) mémorable(s) : non oui

Témoins : noms, adresses et tél. : _____

VEHICULE A

6. Preneur d'assurance/assuré (voir attestation d'assurance)

NOM : BEDDA
Prénom : Kheira
Adresse : 6 rue Marcel Cachin
Code postal : 69700 Pays : FRANCE
Tél. ou e-mail : 06 60 84 57 98

7. Véhicule

A MOTEUR	REMORQUE
Marque, type : Citroën C3	
N° d'immatriculation : CW424NW	N° d'immatriculation : _____
Pays d'immatriculation : FRANCE	Pays d'immatriculation : _____

8. Société d'assurance (voir attestation d'assurance)

NOM : MACIF
N° de contrat : 14146116A001
N° de carte verte : _____
Attestation d'assurance ou carte verte valable du : 28/03/2024 au : 28/03/2025
Agence (ou bureau, ou courtier) : _____
NOM : _____
Adresse : _____ Pays : _____
Tél. ou e-mail : 09 69 39 49 49
Les dégâts matériels au véhicule sont-ils assurés par le contrat ? non oui

9. Conducteur (voir permis de conduire)

NOM : _____
Prénom : _____
Date de naissance : _____
Adresse : _____ Pays : _____
Tél. ou e-mail : _____
Permis de conduire n° : _____
Catégorie (A, B, ...): _____
Permis valable jusqu'au : _____

12. CIRCONSTANCES

Mettre une croix dans chacune des cases utiles pour préciser le croquis

* Rayer la mention inutile

A	<input checked="" type="checkbox"/> 1 * en stationnement / A l'arrêt	B	<input checked="" type="checkbox"/> 1
	<input type="checkbox"/> 2 * quittait un stationnement / ouvrait une portière		<input type="checkbox"/> 2
	<input type="checkbox"/> 3 prenait un stationnement		<input type="checkbox"/> 3
	<input type="checkbox"/> 4 sortait d'un parking, d'un lieu privé, d'un chemin de terre		<input type="checkbox"/> 4
	<input type="checkbox"/> 5 s'engageait dans un parking, un lieu privé, un chemin de terre		<input type="checkbox"/> 5
	<input type="checkbox"/> 6 s'engageait sur une place à sens giratoire		<input type="checkbox"/> 6
	<input type="checkbox"/> 7 roulait sur une place à sens giratoire		<input type="checkbox"/> 7
	<input type="checkbox"/> 8 heurtait à l'arrière en roulant dans le même sens et sur une même file		<input type="checkbox"/> 8
	<input type="checkbox"/> 9 roulait dans le même sens et sur une file différente		<input type="checkbox"/> 9
	<input type="checkbox"/> 10 changeait de file		<input type="checkbox"/> 10
	<input type="checkbox"/> 11 doublait		<input type="checkbox"/> 11
	<input type="checkbox"/> 12 virait à droite		<input type="checkbox"/> 12
	<input type="checkbox"/> 13 virait à gauche		<input type="checkbox"/> 13
	<input type="checkbox"/> 14 reculait		<input type="checkbox"/> 14
	<input type="checkbox"/> 15 empiétait sur une voie réservée à la circulation en sens inverse		<input type="checkbox"/> 15
	<input type="checkbox"/> 16 venait de droite (dans un carrefour)		<input type="checkbox"/> 16
	<input type="checkbox"/> 17 n'avait pas observé un signal de priorité ou un feu rouge		<input type="checkbox"/> 17
	<input type="checkbox"/> ← indiquer le nombre de cases marquées d'une croix →		<input type="checkbox"/> →

VEHICULE B

6. Preneur d'assurance/assuré (voir attestation d'assurance)

NOM : MAIRIE DE GIVORS
Prénom : _____
Adresse : 1 place Camille Vallin
Code postal : 69700 Pays : FRANCE
Tél. ou e-mail : _____

7. Véhicule

A MOTEUR	REMORQUE
Marque, type : _____	
N° d'immatriculation : _____	N° d'immatriculation : _____
Pays d'immatriculation : _____	Pays d'immatriculation : _____

8. Société d'assurance (voir attestation d'assurance)

NOM : SMACL ASSURANCES
N° de contrat : 17039W
N° de carte verte : _____
Attestation d'assurance ou carte verte valable du : _____ au : _____
Agence (ou bureau, ou courtier) : _____
NOM : _____
Adresse : _____ Pays : _____
Tél. ou e-mail : _____
Les dégâts matériels au véhicule sont-ils assurés par le contrat ? non oui

9. Conducteur (voir permis de conduire)

NOM : _____
Prénom : _____
Date de naissance : _____
Adresse : _____ Pays : _____
Tél. ou e-mail : _____
Permis de conduire n° : _____
Catégorie (A, B, ...): _____
Permis valable jusqu'au : _____

10. Indiquer le point de choc initial au véhicule A par une flèche →

Fenêtre arrière droite cassée par projection de cailloux lors du passage du rotofil par un agent municipal.

10. Indiquer le point de choc initial au véhicule B par une flèche →

11. Dégâts apparents au véhicule A : Fenêtre arrière droite cassée

11. Dégâts apparents au véhicule B :

13. Mes observations :

15. Signature des conducteurs

The Bedda
Kheira
Mairie de Givors

14. Mes observations :

Conformément à la loi informatique et libertés du 06 Janvier 1978, un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant vous est ouvert auprès des entreprises d'assurances destinataires du présent constat.

**PROCOLE TRANSACTIONNEL
SINISTRE ASSURANCE**

ENTRE

La Commune de Givors, représentée par le maire, monsieur Mohamed BOUDJELLABA, dûment habilité par délibération n° 1 en date du 12 janvier 2022,

Ci-après dénommée « la Commune » d'une part,

ET

MACIF – Gestion sinistre – CS 50000 – 79079 NIORT CEDEX 9,

Ci-après dénommé « le contractant »,

PRÉALABLEMENT À L'OBJET DES PRÉSENTES, IL EST EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Le 26 juin 2024, lors du passage du rotofil par des agents du service des espaces verts, un caillou a été projeté et a endommagé la vitre arrière droite de la voiture de Madame BEDDA.

Au vu de ces éléments, la responsabilité de la commune est clairement engagée.

Madame BEDDA a fait une déclaration de sinistre à son assurance, la MACIF.

Le contrat d'assurance de la commune en matière de responsabilité civile prévoyant une franchise de 1 000 euros restant à la charge de l'assuré, l'assureur ne pourra pas dans ces conditions intervenir pour prendre en charge l'indemnisation du sinistre, évaluée à 293,73 euros.

Le conseil municipal ayant délégué au maire le pouvoir de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 euros, les parties se sont rapprochées et ont décidé ce qui suit :

Article 1 : Objet du protocole transactionnel

Le présent protocole, établi en vertu des articles 2044 et suivants du code civil, a pour objet d'arrêter le principe et le montant du dédommagement de la commune au bénéfice du contractant suite au sinistre exposé en préambule.

Article 2 : Mise en œuvre du protocole transactionnel

La commune prendra en charge directement le montant de la réparation sur présentation d'une facture établie au nom de la commune de Givors.

Article 3 : Montant de l'indemnité

Le montant de l'indemnité s'élève à 293,73 euros TTC conformément à la facture jointe en annexe.

Article 4 : Engagement de non recours

La signature de ce protocole d'accord transactionnel emporte renonciation générale, réciproque et définitive à toute instance, demande ou action juridictionnelle ultérieure, de

quelque nature et pour quelque cause que ce soit, ayant le même objet que le présent protocole.

Article 5 : Autorité de la chose jugée

Les parties déclarent et reconnaissent accepter et consentir librement et en pleine connaissance de cause aux termes et conditions du présent protocole d'accord transactionnel et avoir eu le temps de négocier et apprécier les prétentions respectives de chacune d'elle.

Elles déclarent avoir expressément convenu de l'ensemble des clauses et conditions du présent protocole de sorte que la méconnaissance par l'une ou l'autre des parties de l'une de ces obligations entraînera de plein droit la résolution de la transaction.

Il est donc convenu entre les parties que le présent protocole transactionnel est conclu, d'un commun accord entre les parties, conformément aux dispositions des articles 2044 et suivants du Code Civil.

En conséquence, sous réserve de sa pleine et entière exécution, cet accord fait obstacle à l'introduction ou à la poursuite entre les parties d'une action en justice ayant le même objet.

Article 6 : Exécution du protocole transactionnel

Le présent protocole prend effet dès sa signature par les deux parties.

Fait en deux exemplaires, à Givors

Le *02/02/2025*

Pour la commune de Givors
Monsieur le Maire
Mohamed BOUDJELLABA

Pour le contractant
MACIF

« Lu et approuvé, bon pour transaction et renonciation à instance et à action »

« Lu et approuvé, bon pour transaction et renonciation à instance et à action »

Lu et approuvé Bon pour transaction et renonciation à instance et à action

MACIF Pôle Sud Oues
Immeuble Le Francilien
18, rue de la Broche
79055 NIORT CEDEX 9



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire

MACIF IARD SINISTRES

Domiciliation

**Société Générale
NIORT (01520)
38 Rue Ricard
79000 NIORT**

Références Bancaires

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé RIB
30003	01520	00067113913	38

IBAN : FR76 30003 01520 00067113913 38
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP